Reçu en préfecture le 10/07/2024 Publié le

ID: 091-219106853-20240625-DL_2024_030-DE

NOTE DE PRÉSENTATION

CRÉATION DE POSTES

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024

Afin d'assurer la continuité du service public, il est nécessaire de créer deux postes :

- Responsable des services techniques afin d'apporter un soutien administratif et technique pour seconder et/ou suppléer, le cas échéant, le directeur des services techniques dans ses diverses fonctions.
- Assistant administratif pour le poste des « accueil et gestion des affaires scolaires » au service population, pour seconder et/ou suppléer, le cas échéant, la responsable du service population.

En conséquence, il est demandé de créer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services comme suit :

| Filière | Cat. | Emploi | Cadre d'emploi | Temps travail | NB de poste |
|----------------|----------------|----------------------------------|--|------------------|-------------|
| Technique | A ou B ou C | Responsable du service technique | Technicien / Ingénieur / agent de maîtrise | Temps complet | 1 |
| Administrative | B ou C | Assistant administratif | Adjoint administratif ou rédacteur | Temps complet | 1 |

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de délibérer en ce sens.



RÉPUBLIQUE FRANÇA

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le

ID: 091-219106853-20240625-DL_2024_030-DE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-030

Objet:

Création de postes

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 25 juin à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Rapporteur : M. Le Maire VU le code général de la fonction publique ;

<u>Commission finances</u> : Le 12 juin 2024 **VU** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application du code général de la fonction publique ;

31

VU l'avis de la commission finances en date du 12 juin 2024;

Convocation: Le 19 juin 2023 CONSIDÉRANT qu'une création de poste s'avère nécessaire pour procéder à des ajustements liés à des vacances de postes, départ ou à l'évolution de certaines missions;

Pièce(s) jointe(s):

CONSIDÉRANT que les emplois en question s'ils ne sont pas pourvu par un fonctionnaire, peuvent être occupés par un agent contractuel en application de l'article 332-14 ou l'article L332-8 du code général de la fonction publique;

| Nombre de conseillers municipaux en exercice | 27 |
|--|----|
| Présents | 19 |
| Représentés | 6 |
| Votants | 25 |

CONSIDÉRANT que la rémunération correspond à la grille afférente aux grades ;

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Souspréfecture le : Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,

Publiée le :

DÉCIDE la création des postes suivants :

| | S postes surrants . | |
|------------------|--|--|
| Filière | Technique | Administrative |
| Catégorie | A/B/C | C ou B |
| Emploi | Responsable des services techniques | Assistante administrative |
| Cadre d'emploi | Ingénieur ou Technicien ou agent de maîtrise | Adjoint administratif ou rédacteur |
| Temps de travail | Temps complet | Temps complet |
| Nombre de poste | 1 | 1 |

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du chapitre 012.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Fait et délibéré en séance les, jour, mois etublié leus dits.

ID: 091-219106853-20240625-DL_2024_030-DE

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 25 juin 2024



Conformément à l'article L 2121-13 du CGCT, les documents relatifs à cette délibération sont consultables en moirie aux heures habituelles d'ouverture. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mais à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou sur www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 10/07/2024 Reçu en préfecture le 10/07/2024 5²LO

ID: 091-219106853-20240625-DL_2024_030-DE